



## Convocation

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège échevinal de la commune de REISDORF convoque les membres du conseil communal pour se réunir en séance publique

**jeudi, le 24 octobre 2024 à 15.00 heures**

dans la salle des séances de la mairie de la commune de REISDORF pour délibérer en séance publique sur les points suivants à l'ordre du jour:

### En séance publique :

1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal
2. Modification ponctuelle du PAG et du PAP QE pour l'extension du « campus scolaire »
3. Approbation d'une concession funéraire au cimetière de Reisdorf
4. Désignation d'un nouveau membre du conseil d'administration de l'Office Social Régional
5. Diverses allocations de subsides extraordinaires
6. Modification d'un poste d'ingénieur en génie civil ou en aménagement du territoire

Établi par le collège échevinal en sa séance du 17 octobre 2024 en présence du secrétaire communal.

Reisdorf, le 17 octobre 2024

Le secrétaire communal  
Alain KREMER

Le bourgmestre  
Jean-Pierre SCHILTZ